



**DÉCLARATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE CENTRAFRICAINE SUR LA LUTTE CONTRE L'EXPLOITATION ILLÉGALE DES FORÊTS ET LA DÉFORESTATION : ACTIONS FUTURES POSSIBLES**

Du 21 au 23 juin 2017, s'est tenue à Bruxelles, en Belgique une conférence sur « la lutte contre l'exploitation illégale des forêts et la déforestation : actions futures possibles », organisée par la Commission européenne. Un membre de la Plateforme Gestion Durable des Ressources Naturelles et de l'Environnement (GDRNE) a participé à cette conférence au nom de la société civile centrafricaine. C'est dans ce contexte qu'un groupe de travail constitué de personnes ressources membres de la plateforme GDRNE s'est réuni le 17 juin 2017 à Bangui, grâce à un appui financier du projet « Collaboration d'ONG en faveur de moyens de subsistance communautaires équitables et durable dans les forêts du bassin du Congo (CoNGOs) » financé par le programme UK Aid du Département du développement international, afin d'adopter une déclaration commune dans le cadre de cet important évènement.

A l'issue des travaux, il a été déclaré ce qui suit :

- Les organisations membres de la Plateforme GDRNE notent l'attribution effective des permis artisanaux et les avancées significatives sur les forêts communautaires en République centrafricaine et estiment que ces titres doivent être pris en compte dans l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) à travers l'élaboration

de leurs grilles de légalité, étant donné que ces sources de bois peuvent alimenter le marché à l'exportation.

- Elles réaffirment leur engagement à accompagner le Gouvernement dans l'amélioration de la gouvernance forestière à travers l'Observation Indépendante (OI). Elles se réjouissent à cet effet de la franche collaboration de l'administration forestière pour la mise en œuvre de l'Observation Indépendante Mandatée (OIM) par la signature du Protocole d'accord le 6 mars 2017 et de l'Arrêté N° 012/MEDDEF/Dircab/STP du 22 mars 2017 portant création, organisation et fonctionnement du Comité de Lecture et de Validation des rapports d'OIM.
- Elles se réjouissent de la confirmation par le Comité Conjoint de Mise en Œuvre (CCMO) de l'APV de l'intégration de représentants des communautés locales et autochtones dans les instances de mise en œuvre et recommandent que cette désignation soit formalisée pour leur permettre de participer au prochain CCMO.
- Elles saluent la mise en place des Comités Villageois de Gouvernance Forestière au niveau de la région N°1 (OMBELLA MPOKO - LOBAYE) et recommandent que ce processus soit poursuivi au niveau de la région N°2 (MAMBERE KADEI- SANGHA-MBAERE) afin de servir de cadre de concertation multi acteurs pour la prévention des conflits.
- Elles sont préoccupées par la conversion des terres forestières impulsée par les grands investissements (agro-industrie et mines) notamment par l'attribution de parcelles dans la série de conversion (Préfecture de la Lobaye) pour l'implantation de palmeraies industrielles et l'attribution d'un titre minier dans la biosphère de la

basse Lobaye. Le bois pouvant être issu de la conversion n'étant pas encore pris en compte dans la grille de légalité de l'APV, il est impératif de prendre des mesures en ce sens au plus tôt.

- Elles expriment des inquiétudes face au retard pris dans le cadre du déploiement des activités à réaliser en vue de la préparation des contrats et de l'avenant à la convention de financement de l'appui à la partie Centrafricaine dans la mise en œuvre de l'APV, d'ici le prochain CCMO. Rappelant l'incidence de ce retard sur la mise en œuvre de l'accord, la GDRNE exhorte la partie européenne à prendre des mesures pour une reprise effective du processus.
- Elles sont préoccupées également de l'ampleur du sciage artisanal informel dans les périphéries de Bangui, notamment dans les Permis d'Exploitation et d'Aménagement (PEA) des sociétés Centra Bois et Industrie Forestières de Batalimo (IFB). Cette exploitation illégale qui constitue un manque à gagner pour l'État se développe avec la complicité de certaines autorités du département de tutelle sans que des mesures répressives ne soient prises à leur encontre.
- Elles saluent par ailleurs la création de la brigade mobile de contrôle des exploitations des ressources forestières, fauniques et halieutiques en République centrafricaine. Elles regrettent en revanche la récente suspension des activités de cette structure et exhortent par conséquent les autorités en charge des Forêts à prendre des dispositions nécessaires pour la reprise de ses activités tout en la dotant de moyens humains, matériels et financiers nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Nous sommes engagés et continuerons à contribuer efficacement à la lutte contre le commerce illégal du bois et la déforestation par :

- le développement d'un programme d'information, d'éducation et de communication à l'endroit des exploitants clandestins,
- l'encadrement des communautés locales et autochtones pour contribuer à la surveillance forestière et au renforcement de leurs droits,
- la dénonciation de toutes les illégalités au moyen de l'Observation Indépendante,
- le développement d'activités génératrices de revenus en faveur des communautés afin de réduire la pression sur les ressources forestières.

Fort de ce qui précède, recommandent :

**Au Gouvernement :**

- La mise en place d'un cadre de coordination intersectoriel pour la lutte contre l'exploitation illégale des forêts et la déforestation ;
- La poursuite et la relance du processus REDD+ par une forte mobilisation pour une participation active de la RCA et en particulier de la société civile à la COP 23 à Berlin ;
- La prise en compte de la foresterie communautaire dans la grille de légalité de l'APV et la réforme de la législation forestière en vue d'une attribution effective de forêts communautaires dans la zone Sud-ouest de la RCA ;

- Une large sensibilisation de l'ensemble des parties prenantes sur l'Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale (CAFI) afin de permettre à la société civile et d'autres acteurs de s'approprier ce processus et promouvoir des synergies avec d'autres réformes relatives à la gouvernance forestière.

#### **A l'Union européenne**

- La relance du processus APV/FLEGT par la mise à disposition dans un délai raisonnable des moyens financiers promis dans le cadre de l'Accord à la partie Centrafricaine et aussi d'avoir un appui quant à la solution de la participation des Peuples autochtones dans les instances de mise en œuvre de l'APV notamment le CCMO et le Comité National de Mise en Œuvre et de Suivi (CNMOS);

#### **Aux Partenaires**

- L'appui multiforme des partenaires sur le plan technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de l'Observation Indépendante et à la sensibilisation, la formation et la participation des communautés locales et autochtones à la gouvernance forestière.

Fait à Bangui le, 17 juin 2017

#### **Les Organisations membres de la GDRNE**

- Action pour l'Initiative et le Développement des Communautés rurales (AIDECOR) ;
- ACTION VERTE (AV) ;
- Alliance pour l'Environnement et Développement (ALIEDEV) ;

- AMIS DE LA NATURE ;
- Association Centrafricaine des Professionnels en Evaluation Environnementale (ACAPEE) ;
- Association Centrafricaine pour le Développement Durable (ACDD) ;
- Association pour la Vulgarisation des Droits de l'environnement en Centrafrique (AVUDEC) ;
- BATA GBAKO ;
- Cercle pour la Recherche d'Analyse et le Développement (CRAD) ;
- Centre pour l'Information Environnementale et le Développement Durable (CIEDD) ;
- Femme Forêt et Développement (FFD) ;
- Initiative pour la Démocratie et le Développement Durable (I3D) ;
- Jeune Volontaire pour la Centrafrique (JVE Centrafrique) ;
- Jeunesse unis pour la Protection de l'Environnement Communautaire (JPEC) ;
- Maison de l'Enfant et de la Femme Pygmées (MEFP) ;
- Militant pour la Paix et l'Environnement (MPE) ;
- Organisation Centrafricaine pour la Défense de la Nature (OCDN) ;
- Promotion de la Phyto-aromathérapie (PROPHYAROMA) ;
- Réseaux des Journalistes pour l'Environnement (Réseau info vertes) ;
- Réseaux des Peuples Autochtones Locaux en Centrafrique (REPALCA).